

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2019

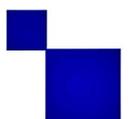
Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau



Délibération n° 2019-VI-20 du 13 juin 2019

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE POUR L'EXERCICE 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- **ADOpte** par chapitre les dépenses et les recettes pour la décision modificative de 2019, qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

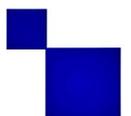
- 161 132 700,05 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires
- 157 031 190,14 euros en dépenses et en recettes, en mouvements réels

Section d'investissement

- 60 012 520,59 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires
- 60 116 520,59 euros en dépenses et 55 637 010,68 euros en recettes, en mouvements réels

Section de fonctionnement

- 101 120 179,46 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires



- 96 914 669,55 euros en dépenses et 101 394 179,46 euros en recettes, en mouvements réels

- **ADOPTÉ** le budget principal et le budget annexe suivants :

Budget principal

Section d'investissement

Mouvements budgétaires : 46 132 852,21 euros en dépenses et en recettes

Mouvements réels : 46 132 852,21 euros en dépenses et 45 906 672,36 euros en recettes

Section de fonctionnement

Mouvements budgétaires : 97 140 849,40 euros en dépenses et en recettes

Mouvements réels : 96 914 669,55 euros en dépenses et 97 140 849,40 euros en recettes

Budget annexe d'assainissement

Section d'investissement

Mouvements budgétaires : 13 879 668,38 euros en dépenses et en recettes

Mouvements réels : 13 983 668,38 euros en dépenses et 9 730 338,32 euros en recettes

Section de fonctionnement

Mouvements budgétaires : 3 979 330,06 euros en dépenses et en recettes

Mouvements réels : 4 253 330,06 euros en recettes

- **CRÉE** au budget principal, une provision pour risques et charges de 15 000 000,00 euros, destinée à faire face à la montée en charge des dépenses d'investissement ;

- **CRÉE** une provision pour risques et charges au budget principal, destinée à faire face à la montée en charge des dépenses de l'aide sociale à l'enfance de 15 000 000,00 euros ;

- **DÉCIDE** de la reprise d'une provision du budget annexe d'assainissement, de 4 012 926,10 euros destinée à faire face à des dépenses de grosses réparations et d'une provision du budget annexe d'assainissement, de 240 403,96 euros pour couvrir le risque de charges dans le cadre d'un éventuel contentieux ;

- **ADOPTÉ** les nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau n°1 ;

- **MODIFIE** les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans les tableaux n°2, n° 3 et n° 3 bis.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, M. Chabani

Vote(s) contre de :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Choulet, Mme Paul, Mme Piétri

Abstention(s) de :

Mme Capanema, M. Laporte, M. Taïbi

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 11	Abstention(s) : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.